

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du vendredi 10 juillet 2020 à 10 heures**  
**COMMUNE DE COULOBRES**

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le public est limité à 10 personnes maximum

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle des fêtes de Coulobres sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Gérard BOYER, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Gérard BOYER, Jean-Louis THERON, Joëlle MOLLOT, Line CANOVAS, Bernard LEVERE.

Absents & Excusés : Patrick ELBECHIR, Virginie TAIX, Dominique GILLOTEAU.

Procurations : Mathieu CAUMETTE donne pouvoir à Jean-Louis THERON  
Stéphanie FRAMPIER donne pouvoir à Gérard BOYER  
Emilie BEYRAND donne pouvoir à Joëlle MOLLOT

1 – Election des délégués pour les sénatoriales

*L'élection des délégués et celle de leur suppléant se déroulent séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal.*

*Les candidats peuvent se présenter, soit séparément, soit sur une liste complète ou non. Le dépôt des candidatures n'est soumis à aucune réglementation (art. L 288).*

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 10 juillet 2020 à 10 heures,

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
**Vu** la circulaire préfectorale du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

*a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mrs Bernard LEVERE & Jean-Louis THERON et de Mmes Line CANOVAS & Joëlle MOLLOT. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Élection du délégué*

La candidature enregistrée :

Gérard BOYER

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

M. Gérard BOYER a obtenu 8 voix.

M. Gérard BOYER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

*C) Élection des suppléants :*

Les candidatures enregistrées :

M. Jean-Louis THERON  
Mme Line CANOVAS  
Mme Joëlle MOLLOT

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Jean-Louis THERON : 8 voix
- Mme Line CANOVAS : 8 voix
- Mme Joëlle MOLLOT : 8 voix

M. Jean-louis THERON, Mme Line CANOVAS et Mme Joëlle MOLLOT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

L'ordre du jour, étant épuisé, Monsieur Gérard BOYER lève la séance.  
Il est 10h30.

Le Maire  
Gérard BOYER

